

Pontoise, le 31 octobre 2020

Le **PRESIDENT**

Monsieur Jean Castex
Premier ministre

Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS SP 07

Monsieur le Premier ministre,

Sauvons nos commerces !

Notre pays vit des heures graves. Les enjeux sont nombreux qu'ils soient d'ordre sanitaire, économique, social ou sécuritaire.

Le décret du 29 octobre, prescrivant les mesures générales nécessaires afin de faire face à l'épidémie de COVID 19, génère un certain nombre de conséquences bien discutables et notamment en matière d'activité commerciale au sein de nos villes et de nos villages.

En ces temps difficiles les enjeux économiques des plus fragiles sont à prendre en considération au regard de leur situation devenue précaire.

Dans le cadre du confinement, la forme de concurrence déloyale, entre les leaders de la grande distribution alimentaire et commerciale, via le e-commerce, va anéantir bon nombre de commerçants indépendants et franchisés.

Comment expliquer et comprendre les décisions prises quant à la définition d'une activité dite « non essentielle » ?

Nous, les élus de terrain, sommes au plus près de nos concitoyens, des acteurs et des partenaires locaux, en particulier de nos commerçants que nous accompagnons et soutenons afin de revitaliser nos cœurs de villes et de villages.

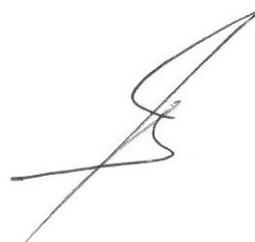
Le commerçant n'est pas moins vigilant dans le protocole sanitaire à respecter qu'une grande enseigne où des centaines de clients se croisent et se brassent dans des rayons interminables.

Monsieur le Premier ministre, une très large majorité de nos administrés sont favorables à une correction de la désignation de « commerce non essentiel ».

Cet appel citoyen est celui du bon sens et du pragmatisme. Il en va de la survie de nos commerces et de notre tissu économique local.

Monsieur le Premier ministre, au nom de l'Union des maires du Val-d'Oise, j'ai l'honneur de solliciter l'ouverture d'une négociation avec les représentants des associations de maires de l'Île-de-France et celle des maires de France, visant à redéfinir les articles du chapitre 4 du décret 2020-1310.

Comptant sur votre vive compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mon profond respect et de ma haute considération.



Daniel FARGEOT

Maire d'Andilly
Président de l'Union des Maires du Val-d'Oise